Le 27 novembre 2019

MANIFESTATION NATIONALE DU 5 DECEMBRE

Une réforme du régime de retraite se prépare, et elle n'annonce rien de bon pour la fonction publique, donc pour les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) et les personnels des filières administrative et technique (PATS).

L'annonce du haut-commissaire aux retraites du maintien de l'âge de départ possible à 57 ans pour les sapeurs-pompiers ne répond pas à toutes les attentes et a soulevé d'autres questions.

- Les bonifications octroyées aux sapeurs-pompiers seront monétisées. Pour quel montant ? Sous quelles conditions ? Jean-Paul DELEVOYE ayant évoqué les missions dangereuses et non le métier dangereux, tous les sapeurs-pompiers pourront-ils en bénéficier ?

- Le Congé pour Raison Opérationnelle (CRO) propre aux sapeurs-pompiers sera-t-il maintenu ?

- L'intégration des primes dans l'assiette de cotisation est encore floue. Rien ne garantit la compensation de la perte de référence sur les 6 derniers mois au profit d'un calcul sur toute la carrière.

- Les questions qui se posent concernant l'intégration du RIFSEEP, indemnité perçue par les PATS, dans le calcul du droit à pension.

L'objectif de cette réforme sera encore et toujours de baisser le niveau de pension des agents de la Fonction Publique ou bien de travailler encore et toujours plus longtemps.

Le SNSPP PATS appelle tous les sapeurs-pompiers et les PATS à se rendre sur les lieux de manifestations locales **le 5 décembre** pour dénoncer et combattre cette réforme.

SAPEURS-POMPIERS et PATS
Nous sommes tous concernés par ces mesures

www.snspp-pats.com
contact@snspp-pats.fr
SNSPP-PATS
05.57.15.24.18
20 avenue du Général De Gaulle
33120 Arcachon